

**AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE-VAL DE LOIRE
DIRECTION DES ETUDES,
DE LA STRATEGIE ET DES
AFFAIRES JURIDIQUES**

**ARRETE N° 2015-DG-0036
portant constitution de la commission d'organisation électorale
et de la commission de recensement des votes pour les élections concernant l'union
régionale des professionnels de santé des infirmiers**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

Vu le code de l'organisation judiciaire ;

Vu le code de procédure civile ;

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 4031-2, R4031-22 et R4031-24,

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment son article 2,

Vu le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé,

Vu le décret du 22 février 2013 portant nomination de Monsieur DAMIE, en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire,

Vu le Décret n° 2015-560 du 20 mai 2015 modifiant les dispositions relatives au renouvellement des unions régionales des professionnels de santé,

Vu l'arrêté du 20 mai 2015 fixant la date des élections des unions régionales des professionnels de santé,

Vu l'arrêté du 20 mai 2015 portant désignation des agences régionales de santé chargées des opérations électorales en vue du prochain renouvellement des assemblées des unions régionales des professionnels de santé,

Vu l'arrêté n° 2015-DG-015 du 8 juillet 2015 portant constitution de la commission d'organisation électorale et de la commission de recensement des votes pour les élections concernant l'union régionale des professionnels de santé des infirmiers,

Vu l'arrêté du 4 novembre 2015 fixant la date des élections des unions régionales des professionnels de santé regroupant les infirmiers,

ARRETE

Article 1^{er} : L'arrêté 2015-DG-015 du 8 juillet 2015 est rapporté.

Article 2 : La commission d'organisation électorale instituée pour l'élection des membres de l'union régionale des infirmiers en région Centre-Val de Loire est composée comme suit :

- le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire ou son représentant, président,
- 6 infirmiers titulaires et 6 suppléants choisis parmi la liste des électeurs :
 - ROCHON Elisabeth, titulaire : 59, boulevard Marie Stuart 45000 ORLEANS
 - PINOT Cécile, titulaire : 17, chemin du moulin des Chézeaux 36100 ISSOUDUN
 - MOUDAR Nadine, titulaire : 19, rue Paul Boivinet 37380 NOUZILLY

 - MORIN Isabelle, suppléante : 2, rue de la Plaine 41700 CONTRES
 - GOIMBAULT Christine, suppléante : 6, place de la Laiterie 28190 ST GEORGES SUR EURE
 - GONZALEZ Eric, suppléant : 5, A rue de la Flammendièrre 45250 OUZOUEUR SUR TRAIZEE

 - GOMBERT Barbara, titulaire : 7, rue de la Cassaderie 37420 LIGUEIL
 - LAGARDE Isabelle, titulaire : 13, rue du Commerce 37320 SAINT BRANCHS
 - BAYART Marie-Odile, titulaire : 19, rue Nationale 37321 ESVRES

 - MINARD Laurence, suppléante : 1, Allée Bartholdi 18000 BOURGES
 - ARCHAMBAULT Catherine, suppléante : 1bis, rue Rabelais 37250 VEIGNE
 - OLIVIER Magali, suppléante : 41, Boulevard Daniel Dupuis 41000 BLOIS

Article 3 : Le siège de la commission d'organisation électorale est fixé dans les locaux de l'Agence Régionale de Santé situés Cité Coligny, 131 rue du Faubourg Bannier à Orléans.

Article 4 : La commission de recensement des votes est composée des mêmes membres que la commission d'organisation électorale énoncée à l'article 1^{er} du présent arrêté.

Article 5 : Le Directeur général adjoint de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Centre-Val de Loire

Fait à Orléans le 24 Novembre 2015

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire,
Signé : Philippe DAMIE